

le 28 septembre 2023  
à Argentat-sur-Dordogne,  
réserve départementale de  
biodiversité

# RETOUR SUR LA JOURNÉE DÉDIÉE AUX TECHNIQUES DE GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Journée organisée par





## POUR INTRODUIRE



**S. DUCHAMP** - Maire  
d'Argentat-sur-Dordogne

« La ville d'Argentat-sur-Dordogne est concernée par la thématique des espèces exotiques envahissantes. C'est un sujet intéressant auquel on ne prête pas toujours attention, ou pour lequel nous ne sommes pas suffisamment sensibilisés. Cela paraît donc important que des personnes s'en préoccupent et puissent apporter un éclairage sur la manière dont ces espèces peuvent être traitées.

Accessibles au plus grand nombre, ces journées et conférences organisées sur des sujets différents sont essentielles pour comprendre et approfondir certaines thématiques notamment lorsque l'on n'est pas spécialiste de la problématique. »

<https://www.argentat-sur-dordogne.fr/>

**F. COMPAIN** - Directrice du CPIE de la Corrèze



« Merci d'être présents à cette journée sur le thème de la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) en plein dans l'actualité avec la publication il y a quelques semaines du rapport de l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) qui correspond au GIEC de la biodiversité. Ce rapport confirme le rôle des espèces exotiques et animales dans la dégradation de notre environnement. Dans 60% des cas de disparition d'espèces, les EEE sont incriminées. Le coût de leur gestion a quadruplé depuis 1970 atteignant 423 milliards de dollars au niveau mondial actuellement.

Toutes les EEE ne sont pas envahissantes et bon nombre d'entre elles ne posent aucun problème mais doivent être surveillées avec vigilance, dans le contexte de changement climatique actuel. La meilleure gestion reste la détection précoce et l'intervention rapide comme le souligne la stratégie

nationale EEE. Un jour ou l'autre ces espèces exotiques trouveront les conditions climatiques idéales à leur développement donc restons vigilants sur ces espèces émergentes.

Localement, la préoccupation de leur prolifération reste importante et les conditions de sensibilisation, de gestion et d'amélioration des connaissances constituent une activité essentielle du CPIE de la Corrèze depuis 2012, avec la création de l'Observatoire des Plantes Exotiques Envahissantes du Limousin en collaboration avec le CPIE des Pays Creusois et FREDON Haute-Vienne, et le soutien permanent de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Plus récemment, la problématique de l'Ambrosie est devenue majeure avec des travaux réalisés en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé et la Direction Départementale des Territoires sur ce thème pour répondre aux enjeux sanitaires qui sont très importants. Cette activité est amplifiée depuis 2022 avec la prise d'un arrêté préfectoral de lutte obligatoire en Corrèze contre l'Ambrosie.

Le sujet touche aussi les espaces naturels, préservés et protégés, comme la Réserve Départementale de Biodiversité d'Argentat.

Des travaux de gestion dédiés aux plantes exotiques ont été réalisés dans le département offrant des résultats intéressants. »

**L. GERVEREAU** - Président de l'Association Nuage Vert



« Cette journée s'organise dans l'exposition du plus grand photographe des campagnes françaises qui a travaillé depuis les années 60 : Pierre Colombert.

Le but de Nuage vert est la défense de la biodiversité et de la culturodiversité afin de réconcilier nature et culture. L'histoire de l'association démarre en

2014 avec l'organisation "d'histoire de passages", des rencontres promenades pour tous les publics, avec des événements gastronomiques, concernant l'écologie, l'agriculture, des créations artistiques, de la musique, du théâtre, etc. Cela a pris beaucoup d'ampleur avec les artistes, les photographes, les savants, etc., tous désireux de transmettre des créations. Afin de pérenniser ce projet et grâce au soutien des municipalités, le musée mobile de la vallée de la Dordogne a été créé dans les locaux municipaux utilisés ce jour permettant de valoriser les différents travaux, de réaliser des agrandissements, etc., en s'appuyant sur un vrai travail patrimonial de fond avec des collections classées utilisées pour de nombreuses manifestations extérieures.

Parmi toutes ces activités, beaucoup de questions portent sur la biodiversité dans toutes ses dimensions. Une des dernières sorties notables a été réalisée avec Benjamin Potel sur le thème "Nature en ville, nature à la campagne, à l'heure des dérèglements climatiques". Beaucoup de travaux ont conduit à travailler avec le CPIE Corrèze notamment sur les insectes.

Plus récemment le livre "Vivre avec la biodiversité : réconcilier nature et culture, vivre ensemble dans l'environnement" est paru avec la participation de Gilles Boeuf, Marc Dufumier, Jean-Michel Teulière, Laurent Chabrol.

Des brochures ont également été réalisées associant des populations de la ville, des écoles avec le botaniste du MNHN de Toulouse, sur les plantes qu'on ne regarde pas (flore rurale du bord des rues et des routes). Une nouvelle brochure est également en projet sur Joseph Vachal et le monde des abeilles avec des points importants méconnus de la population. »

<https://nuage-vert.com/>



# LES ACTUALITÉS DE L'OBSERVATOIRE DU LIMOUSIN

L'observatoire des plantes exotiques envahissantes du Limousin repose sur 3 structures : le CPIE des Pays Creusois, le CPIE de la Corrèze et FREDON Haute-Vienne.

Sur les 3 départements, des actions sont menées en complémentarité en essayant de s'appuyer sur un réseau d'acteurs assez dense pour collaborer avec le plus d'institutions possibles et mener à bien des actions de gestion, d'accompagnement, de formation, de sensibilisation, etc., dédiées aux EEE. Parmi les structures partenaires, on retrouve les fédérations de pêche et de chasse, les DDT, la DRAAF, l'OFB, la DREAL, les ARS, le CEN, les associations de protection de la nature, les particuliers, les scolaires, etc. dans le but de tisser un réseau très diversifié pour toucher un maximum de personnes.

## A. BODIN - CPIE des Pays Creusois //

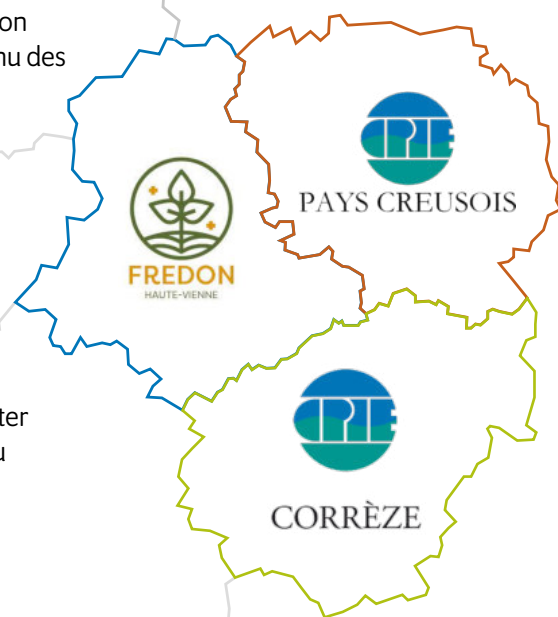
Les actions phares en Creuse concernent 4 espèces à enjeux sur le département :

🍷 **L'Ambroisie à feuilles d'armoise** avec un arrêté préfectoral en vigueur depuis 2018 permettant de concrétiser un travail existant avec la Chambre d'Agriculture, l'ARS et la DDT, et d'accompagner les agriculteurs sur cette espèce. Elle est présente sur tout le croissant nord du département, en milieu agricole et sur les bords de route. La météo propice de 2023 a contribué à son développement et les observations indiquent que beaucoup d'Ambroisie ont supplanté les cultures de sarrasin. Tous les acteurs (référénts au département de la Creuse, à la Chambre d'agriculture et dans les communes) sont mobilisés autour de cette espèce dès qu'il y a une détection.

🍷 **La Jussie**, espèce jusque là peu présente sur le territoire contrairement aux territoires voisins. En 2023, 2 étangs sont colonisés notamment celui des Landes (réserve naturelle nationale). Pour 2024, les actions cibleront cette espèce en vue d'augmenter la communication et d'apporter un accompagnement spécialisé pour chaque étang qui est différent selon sa localisation, son alimentation, ses usages, etc. De nombreux retours d'expériences existent sur cette plante dont l'écologie est bien connue.

🍷 **Le Raisin d'Amérique**, pour lequel une attention particulière est portée puisque l'espèce n'est pas trop présente sur le territoire à l'inverse de la Haute-Vienne et de la Corrèze où elle est très présente. Des actions d'information et de prévention sont faites sur cette plante pour éviter son implantation dans le département compte-tenu des enjeux sanitaires.

🍷 **Le Datura**, dont les enjeux sanitaires et économiques sont importants. Là aussi l'espèce est encore peu présente dans le département mais des actions de communication sont prévues et une réflexion est en cours pour accompagner le PNR de Millevaches et ainsi éviter l'installation de l'espèce en milieu agricole.



### Pourquoi certaines espèces sont réglementées et d'autres non comme le Raisin d'Amérique ? Comment fait-on pour réglementer une espèce ?

Pour réglementer une espèce, il est nécessaire d'interroger de nombreux acteurs français et européens dans le cas de certaines espèces et de trouver un consensus. Le point de départ est la réalisation d'une analyse de risque pour juger s'il est pertinent de réglementer l'espèce, puis il est nécessaire de mener une réflexion sur les conséquences de la réglementation qui engendrera une interdiction de détention, de transport, etc. Enfin, un consensus général doit être trouvé pour adopter la réglementation. En revanche, il est possible d'intervenir et de travailler sur ces espèces avant qu'elles ne soient réglementées car il s'agit d'un long processus avant d'arriver à l'arrêté réglementaire. Sans compter que sur le terrain, il existe des enjeux économiques, sanitaires, écologiques, etc.

## C. GOUTIERAS - FREDON 87 //

Les actions phares en Haute-Vienne reposent sur :

🌿 **L'accompagnement technique du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne** (dans le cadre des CTMA Vienne Médiane et Briance) des problématiques de gestion de plantes exotiques au niveau de sites à enjeu nécessitant d'être préservés.

🌿 **L'accompagnement du CEN** pour la gestion de jussies et de foyers d'Egérie dense sur un site classé ZNIEFF nécessitant une concertation entre acteurs pour prendre les bonnes décisions de gestion et réaliser les actions.

🌿 De multiples actions en lien avec l'**Ambroisie à feuilles d'armoïse**, plante exotique envahissante allergisante. Présente sur tout le département mais de façon plus accentuée sur l'ouest et en constante progression depuis 2 ans, de nombreuses mesures sont déployées pour cette plante afin d'éviter sa prolifération.

🌿 Diverses **formations annuelles** des agents des collectivités, des communautés de communes et de la DIRCO. Très sollicitées et appréciées, ces formations sont dédiées à la reconnaissance des plantes invasives et à la mise en œuvre de plans de gestion spécifiques pour limiter leur prolifération.

🌿 Une **sensibilisation** importante du grand public pour informer sur l'existence de ces plantes, aider à la reconnaissance et sensibiliser sur leurs impacts.

## L. CHABROL - CPIE de la Corrèze //

Les actions phares en Corrèze visent :

🌿 la **gestion de l'Ambroisie** avec la prise d'un arrêté préfectoral de lutte contre cette espèce en Corrèze depuis mai 2022 et la création de groupes de travail avec l'ARS et la DDT, associant également les collectivités, le monde agricole, le BTP et les carrières. Le premier bilan des actions réalisées cette année pointe des cas d'éradication et des cas de contrôle de l'espèce.

🌿 la **surveillance du territoire** notamment les plantes émergentes (*Euonymus fortunei*, *Aralia spinosa*, *Eclipta prostrata*, *Panicum virgatum*, *Coreopsis lanceolata* et redécouverte

en 2023 de *Xanthium spinosa*, 1 siècle après son premier signalement en Corrèze). Les espèces animales sont également surveillées : *Stigmaeopsis nanjingensis* (première observation en France pour cet acarien présent sur des bambous), *Macrosaccus robinella* (papillon parasite du Robinier observé pour la première fois en Limousin), etc.

🌿 la **gestion d'espèces** dont certaines ont des résultats intéressants comme *Heracleum mantegazzianum* (éradiquée de 2 communes), *Cyperus eragrostis*, *Asclepias syriaca*, *Ambrosia artemisiifolia*. Ces actions sont réalisées en collaboration avec le Département de la Corrèze, les mairies, les particuliers, les agriculteurs, la chambre d'agriculture, etc.

🌿 les **formations à destination des étudiants** (BTS GPN, BTS horticole, CFA) et des agents des routes (DIRCO, CDI9).

Depuis peu, le Département de la Corrèze a associé le CPIE pour être membre du jury de « Villes et villages fleuris ». C'est ainsi l'occasion d'échanger avec les élus et les agents communaux et de porter des informations sur les EEE notamment celles pouvant poser des problématiques importantes.





# LES ACTUALITÉS RÉGIONALES

## V. BARTHELEMY - DREAL NA // VERS UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EEE

Élaborée sous copilotage État (DREAL et DR OFB NA) - Région Nouvelle-Aquitaine, avec l'appui de l'ARBNA, la validation de la future stratégie régionale dédiée aux EEE est prévue dans les prochaines semaines.

### POURQUOI DÉCLINER UNE STRATÉGIE RÉGIONALE ?

La France a des obligations en matière de lutte contre les EEE et en particulier depuis la parution du règlement européen du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes. Ce règlement impose des obligations, des mesures de lutte que doivent mettre en place les États membres. Il a été retranscrit dans le code de l'Environnement, dans la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes de 2017 et dans le plan national d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes.

En parallèle, en 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté sa stratégie régionale de biodiversité dans laquelle étaient intégrés la déclinaison de la stratégie nationale et une concertation avec les réseaux territoriaux dont notamment l'observatoire des plantes exotiques du Limousin.

En 2018, le Ministère en charge de l'écologie a adressé aux préfets de région un courrier leur demandant de décliner la stratégie nationale en région.

En 2019, la Région et l'Etat ont lancé l'élaboration de la stratégie régionale biodiversité (SRB) et le lancement de la rédaction de la stratégie régionale EEE (SR EEE). Le lien entre ces 2 stratégies est matérialisé par la fiche action numéro 14 "[Mettre en œuvre la SR EEE](#)".

### QUELS SONT LES ENJEUX EN NOUVELLE-AQUITAINE ?

La Nouvelle-Aquitaine est un territoire à forts enjeux pour la biodiversité mais aussi très propice à l'introduction et à l'installation de nombreuses espèces exotiques pas forcément envahissantes.

En effet, les conditions sont favorables à la naturalisation d'un grand nombre d'EE ; il s'agit en outre de la plus grande région de France (84000 km<sup>2</sup>), aux habitats naturels variés, à la géologie contrastée et au climat globalement doux et humide.

- Sa situation géographique fait que l'introduction et la propagation d'EE sont facilitées ; il s'agit d'un carrefour routier, ferroviaire et maritime très important à la fois pour le déplacement des personnes mais aussi pour les échanges de marchandises.

Son interface maritime (779 km de littoral) favorise l'arrivée de nombreuses espèces notamment marines, de même que sa frontière avec l'Espagne offrant la possibilité aux espèces du sud de l'Europe de remonter.

- Enfin, la région est constituée de 2 grands bassins hydrographiques qui permettent l'arrivée et la propagation d'EE du reste de la France.

- C'est également un territoire soumis à une forte pression anthropique (urbanisation, agriculture, sylviculture, aquaculture, tourisme, activités de loisirs, etc.).

Le Conservatoire botanique Sud-Atlantique a récemment publié une [liste hiérarchisée des plantes exotiques en Nouvelle-Aquitaine](#). D'après cette liste, plus de 800 taxons exotiques sont présents dans la région (1/5ème de la flore NA) dont 366 ont été évalués comme envahissants.

L'observatoire FAUNA travaille actuellement sur l'élaboration d'une [liste hiérarchisée pour la faune](#). Dans sa base de données, 348 espèces exotiques sont recensées actuellement

(non exhaustif), dont 53 sont reconnues envahissantes au niveau national.

### À QUELS BESOINS RÉPOND LA STRATÉGIE ?

- Un manque de connaissance exhaustive des acteurs et des actions menées sur le territoire régional.
- Des réseaux d'acteurs présents de façon non uniforme sur la région.
- Des lacunes de connaissances sur les espèces, les méthodes de gestion, etc.
- Une dispersion des informations et un manque de partage.
- Un manque de moyens pour agir sur le terrain, l'absence d'évaluation de la pertinence des interventions de terrain, de leur efficacité et de leurs impacts sur les écosystèmes.
- Une prise de conscience insuffisante des enjeux par la société civile, les décideurs, les financeurs, etc.
- Une mobilisation souvent insuffisante autour de la problématique EEE.



## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE ?

La SR EEE doit permettre de :

- **Renforcer et structurer** l'action collective relative aux EEE sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine afin :
  - d'améliorer et partager la connaissance sur ces espèces, leur voie d'introduction, leur gestion et les enjeux liés aux EEE,
  - de mobiliser les décideurs et les financeurs, impliquer tous les publics,
  - de prioriser et coordonner la mise en œuvre des actions en lien avec les enjeux du territoire concerné et les moyens disponibles,
- Être en capacité de **répondre aux obligations réglementaires et stratégiques de la France**, renseigner les bilans nationaux, répondre aux rapportages.
- **Réduire les impacts environnementaux, sanitaires et économiques des EEE** (dans une approche One health), ce qui représente l'objectif final de cette stratégie.

## QUELS SONT LES PRINCIPES DE LA STRATÉGIE ?

Les grands principes de la SR EEE reposent sur l'approche hiérarchique qui est reconnue au niveau international.

- En premier lieu, il faut **prévenir des introductions et de la propagation des EEE** (plus efficaces, moins coûteuses que des actions de gestion sur le terrain).
- Puis il faut **détecter de manière précoce les nouveaux foyers d'EEE** émergentes en vue d'une intervention rapide pour une éradication.
- Enfin, pour les populations d'EEE déjà installées et largement répandues pour lesquelles l'éradication semble impossible, **la réduction des impacts de ces populations est visée.**

Sur la base d'une analyse de risque coûts/bénéfices (pertinence, moyens disponibles, impacts de la lutte, etc.), l'objectif est de réfléchir à la meilleure solution : le confinement, le contrôle du front de propagation ou la non intervention qui est aussi une méthode de gestion. Il est essentiel de toujours prévoir en amont le devenir des déchets issus de la gestion.

## QUE CONTIENT LA STRATÉGIE ?

Pour rédiger la SR EEE, le point de départ a été la **structuration de la stratégie nationale que l'on a adaptée aux enjeux de la Nouvelle-Aquitaine** avec le Groupe de Travail EEE Nouvelle-Aquitaine composé de têtes de réseaux investies dans la problématique en région.

Ce groupe de travail est copiloté par l'État et la Région avec le soutien de l'ARBNA pour l'animation. La SR EEE tient également compte des remarques formulées dans l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de Nouvelle-Aquitaine de mai 2022.

La stratégie est composée de 3 parties : généralités sur la problématique des EEE, la problématique des EEE en Nouvelle-Aquitaine, la présentation générale de la SR EEE (contexte, objectifs, plan d'actions composé de fiches actions). Elle sera déclinée sur 10 ans (2023-2032) dans le même pas de temps que la Stratégie Régionale Biodiversité. Le plan d'actions comporte 4 axes, 9 objectifs opérationnels et 24 fiches actions.

### AXE I -

Amélioration et organisation des connaissances pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE

### AXE II -

Contrôles, gestion des espèces et restauration des écosystèmes

### Axe III -

Communication, sensibilisation et formation

### Axe IV -

Gouvernance de la stratégie





# LES ACTUALITÉS RÉGIONALES

## A. RIBREAU - ARBNA // VERS UN RÉSEAU D'ACTEURS NFO-AQUITAINE

### LE CONTEXTE

La réflexion autour de la mise en place d'un nouveau réseau d'acteurs EEE en Nouvelle-Aquitaine fait suite à la fusion des régions en 2016.

Des réseaux ou organisations historiques existaient d'ores et déjà à différentes échelles : **Observatoire des PEE en Limousin, l'ORENVA en Poitou-Charentes, Fauna en Aquitaine, etc. mais aussi à l'échelle de bassin.** Néanmoins certains territoires restaient orphelins de dynamique dédiée à cette thématique.

Dans le même temps, les travaux sur la stratégie régionale ont débuté prévoyant dans les fiches actions la mise en place d'un réseau d'acteurs. En comparaison, à l'échelle des autres régions de la métropole, on peut noter l'existence de coordinations fonctionnelles ou en cours de structuration. D'une manière générale, ces coordinations sont portées par les Conservatoire d'Espaces Naturels, en copilotage dans certains cas avec les CBN.

### STRUCTURER ET ANIMER UN RÉSEAU RÉGIONAL D'ACTEURS

Cette action prévue dans la **future Stratégie Régionale EEE** a pour but de :

- Renforcer la **coopération entre les différents acteurs du territoire** pour répondre aux enjeux liés à la problématique des EEE et à leurs impacts sur la biodiversité, l'économie ou la santé humaine.
- Faciliter les **échanges** au sein de la région et au-delà, **partager** les connaissances, les informations, les expertises et les outils de la façon la plus large possible.
- Faire émerger une **vision globale des enjeux liés aux EEE**, favoriser la veille sur l'ensemble du territoire néo-aquitain, mettre en place des actions concertées et pertinentes.
- Réaliser des productions écrites, cartographiques, etc. pour **nourrir l'ensemble des actions et alimenter le portail régional de ressources EEE.**

Les acteurs du réseau bénéficieront en retour du travail collaboratif mis en place.

Un organigramme ainsi qu'un document d'organisation et de fonctionnement du réseau décrivent les modalités de sa gouvernance et de son animation.

### QUEL INTÉRÊT D'INTÉGRER UN RÉSEAU D'ACTEURS ? QUELS SONT LES APPORTS DU RÉSEAU AUX ACTEURS ?

Parmi les exemples d'actions concrètes peuvent être cités :

- **L'élaboration de formations** à la reconnaissance des EEE régulières notamment les espèces émergentes
- **La mise en place d'un dispositif opérationnel de détection précoce alerte** visant à détecter les espèces émergentes nouvellement arrivées sur le territoire
- **La mise à disposition d'une plateforme en ligne** pour savoir qui fait quoi sur la thématique en région, pour partager des actualités sur le sujet des EEE, pour suivre l'avancée de la SR EEE, pour échanger des retours d'expériences, etc.
- **Un accompagnement méthodologique des acteurs** que ce soit pour les observations ou la gestion des espèces, le devenir des déchets ...
- **Un soutien technique** (selon les besoins) pour faire remonter les observations d'espèces ou les opérations de gestion
- **Un relais pour diffuser les actions et les publications** réalisées à l'échelle nationale ou de bassin
- **La mise en lumière de thèmes particuliers** : les déchets d'EEE, les EEE marines, etc.
- **Réunir les acteurs** pour échanger, associer différents publics (paysagiste, etc.)

En cohérence avec la sortie de la stratégie régionale EEE, il est prévu la mise en route de ce réseau d'acteurs, de manière opérationnelle, courant 2024.



# LES ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES

**JM. TEULIERE** - Département de la Corrèze

## D'UNE CARRIÈRE À LA RÉSERVE DÉPARTEMENTALE DE BIODIVERSITÉ D'ARGENTAT SUR DORDOGNE

Il s'agit d'un territoire particulier, très spectaculaire en termes de biodiversité : la Xaintrie qui est une région naturelle dont Argentat est la petite capitale. De nombreuses zones Natura 2000 sont présentes, une ZPS, une ZSC et en aval d'Argentat un site singulier que représente la Réserve Départementale de Biodiversité.

Son histoire démarre après la première guerre mondiale, des maçons de la commune ont compris qu'à la sortie des gorges de la Dordogne, il y avait quantité de matériaux, les granulats, qui arrivaient ici avec des gros blocs (jusqu'à 6 tonnes) déracinés par la Dordogne puis expurgés, expulsés jusqu'à la plaine de Monceaux-sur-Dordogne.

Après guerre, des maçons du territoire ont décidé de racheter des morceaux de terrain et récupérer localement les blocs, les sables, pour un approvisionnement local encore visible à l'heure actuelle dans les rues d'Argentat.

Après la seconde guerre mondiale, une exploitation industrielle importante s'est mise en place.

La Réserve Départementale est un Espace Naturel Sensible (ENS) issu de la politique du Département lui permettant de lever une taxe (la TDENS), devenue taxe d'aménagement, qui permet de compenser une construction pour la réinvestir dans une politique ENS. En 2018/2019, le Département de la Corrèze utilise cette taxe pour racheter aux carriers ces 40 hectares de friche industrielle (après une exploitation industrielle dense d'environ 50 ans) afin de mener d'ambitieux travaux de génie écologique pour réaliser la Réserve Départementale.

En outre, la rivière Dordogne est une réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO.

Vidéo de présentation du projet :

<https://www.correze.fr/reserve-biodiversite>

La nature a repris ses droits depuis les travaux réalisés par le bureau d'études BIOTECH pour le Département, dont l'objectif était de pouvoir retrouver un cycle biologique naturel, et que les végétaux puissent s'installer. Pour cela, la technique du déblais-remblais a été utilisée (prendre des matériaux localement et les déplacer pour aider à façonner le paysage).

### Quelques chiffres :

**20** hectares d'eau et **20** hectares de terre

**15 000** plantes aquatiques utilisées pour végétaliser les berges

**20 000** arbres et arbustes plantés, labellisés "végétal local"

**De nombreuses graminées** semées pour végétaliser ce site très minéral

**4** millions d'euros ont été investis sur le site dont 1 million pour la dimension sécurisation

Un des risques majeurs est lié au fait que les carriers avaient étendu le site d'exploitation jusqu'aux berges de la rivière Dordogne. Le faible cordon laissé entre la carrière et la rivière aurait pu poser d'importants dégâts en période de crue avec des niveaux d'eau différents entre la nappe alluviale et la crue, engendrant des pressions importantes susceptibles de faire céder cette digue. Pour éviter que la rivière circule dans la réserve et aspire les sédiments, emmenant avec elle les ponts routiers et les quais d'Argentat, des déversoirs ont été créés le long de la Dordogne pour que l'eau puisse passer et éviter ces phénomènes de pressions.





## LA PRÉSENCE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LA RÉSERVE

Après les nombreux travaux de déblais/remblais, la réserve représente un bel espace vierge pour la prolifération des EEE qui existaient déjà quand le site était encore une friche industrielle.

Ainsi, le bureau d'études BIOTECH a pour rôle sur 5 ans (actuellement il s'agit de la 4<sup>ème</sup> année) de repérer toutes les PEE et de les retirer pour éviter leur dispersion. Le prestataire Cognac TP vient plusieurs fois par an avec son équipe de réinsertion pour retirer ces espèces.

Il peut y avoir une priorisation de gestion selon les espèces présentes et l'ampleur de chacune : Robinier faux-acacia, Raisin d'Amérique, Buddleia, Herbe de la pampa, Renouées asiatiques, etc.

Ces interventions sont importantes pour que les végétaux locaux puissent supplanter les PEE. Cela n'a pas empêché l'arrivée de nouvelles espèces comme l'Herbe de la pampa par exemple.

Après arrachage, les déchets sont exportés, mis sur une bâche puis compostés. Le compostage des espèces exotiques est possible mais il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de graines. Si c'est le cas, il est important de faire sécher et de pouvoir brûler les graines. Cognac TP a indiqué avoir procédé à de nombreux arrachages de Buddléia et de Robiniers et ont pu enterrer les souches et les branches sur place. Un gros travail a été réalisé permettant aux ligneux plantés de prendre leur place.

La présence d'espèces animales est également à noter avec l'arrivée récente d'une méduse aquatique (*Craspedacusta Sowerbii*) dans un des bassins, originaire d'un fleuve de Chine. Cette espèce flotte et elle a été présente par milliers mais disparaît rapidement

et ne pique pas. Son arrivée serait due à l'installation de plantes aquatiques dans le bassin.

Au cours des travaux, une incompréhension de la population a émergé lors de l'arrachage de Robiniers faux-acacia visant à limiter son expansion. Le site industriel comportait de nombreux Robiniers sur les digues séparant les différents bassins. Ils ont été arrachés, broyés et utilisés pour le paillage des nouvelles espèces végétales.

L'incompréhension résidait dans le paradoxe entre la volonté de créer un espace de biodiversité en s'attachant à couper 1 hectare de Robiniers afin de laisser la place pour des espèces indigènes.



## LA VOCATION DE LA RÉSERVE

Il s'agit d'un lieu d'éducation à l'environnement, dont le but est de le faire vivre auprès des différents publics comme les établissements scolaires (primaires/collèges) et lycées agricoles. Un programme d'animation pour le grand public est mis en place annuellement avec en moyenne 2 animations par mois invitant à venir découvrir ou redécouvrir la réserve par des sorties thématiques (sur les EEE par exemple). Le site est en connexion directe avec la ville d'Argentat et permet de faire une boucle de 4 kilomètres au sein de la réserve.

Des espèces à enjeu patrimonial sont présentes sur le site: petit Gravelot (échassier limicole) et Hirondelle de rivages (suivi depuis une dizaine d'années dans le cadre d'un programme scientifique). Argentat est une des rares communes de Nouvelle-Aquitaine à accueillir 4 espèces sur les 5 espèces d'Hirondelles de France.

Le site est également utilisé pour la réalisation de suivis scientifiques de la biodiversité :

- suivis ornithologiques avec la LPO mais aussi pour la réalisation du plan de gestion de la réserve qui n'est pas obligatoire dans un ENS.

- suivis piscicoles avec la Fédération de Pêche. La biomasse piscicole de la Dordogne s'effondre, y compris celle des 8 poissons migrateurs. La Fédération de Pêche a étudié les bassins de la réserve (eaux closes) avec l'utilisation de l'ADNe qui permet de détecter des espèces à partir d'un échantillon d'eau et de l'ADN qu'il contient. En complément, une autre étude a montré la prolifération de phytoplancton (due à un apport en oxygène très important de la nappe alluviale) donnant la couleur bleue lagon de l'eau de la réserve.

Un autre programme ponctuel a été mené avec le CPIE de la Corrèze sur l'inventaire des abeilles sauvages.

# APRÈS-MIDI SUR LE TERRAIN

## VISITE DES CHANTIERS DE GESTION DE LA RÉSERVE - DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

L'après-midi s'est poursuivie par une déambulation avec explication des méthodes de gestion sur les espèces problématiques de la réserve. De nombreux échanges et retours d'expériences entre participants ont pu avoir lieu.

**Robinier faux-acacia - *Robinia pseudoacacia*** : très présent initialement sur le site avant les travaux, c'était l'arbre dominant de la réserve.

Le Robinier est arrivé en France dans les années 1500 (premier arbre importé d'Amérique). Pendant longtemps, aucun prédateur de cette espèce n'a été observé jusqu'aux années 2000 où l'on a vu apparaître plusieurs espèces d'insectes associés au Robinier comme la mineuse du Robinier (*Parectopa robinella*) creusant des petits couloirs blanchâtres dans l'épaisseur des feuilles. Une autre chenille mineuse du Robinier (*Macrosaccus robinella*), espèce qui forme une tache translucide au revers des feuilles, a été signalée il y a environ 2 ans en Limousin. Elle ressemble à une petite teigne.

Un troisième insecte inféodé au Robinier a été observé, la mouche enrouleuse de feuilles de Robinier (*Obolodiplosis robiniae*), lui aussi d'origine américaine, forme un enroulement caractéristique des marges des folioles du Robinier. Ce sont trois espèces d'insectes américains qui sont assez fréquentes ces dernières années sur les feuilles du Robinier. Des questions demeurent sur le signalement récent de ces espèces américaines, si tardivement après l'arrivée de leur plante-hôte.



**Herbe aux perruches - *Asclepias syriaca*** : espèce émergente en Corrèze pouvant devenir la prochaine Renouée du Japon en termes de dispersion. La détection précoce et intervention rapide a été mise en oeuvre pour la gestion de cette espèce.



**Vergerette du Canada - *Erigeron canadensis*** : présente ponctuellement et de manière dispersée, l'espèce n'est pas problématique sur le site à l'heure actuelle et n'a pas d'impact fort. Aucune action de gestion n'est envisagée.



**Bident feuillé - *Bidens frondosa*** : espèce d'origine américaine ne posant pas de problème particulier pour l'instant à l'échelle de la réserve, aucune gestion n'est réalisée.



**Souchet vigoureux - *Cyperus eragrostis*** : assez présent, il concurrence une espèce indigène (*Carex pendula*) dont il est assez semblable au stade végétatif. Un dispositif de suivi de l'espèce est en place ; des interventions d'arrachage ont été réalisées dans certains secteurs.



## APRÈS-MIDI SUR LE TERRAIN

## Les observations



**Vergerette annuelle - *Erigeron annuus*** : espèce de la famille des Astéracées, elle forme des massifs un peu plus dense mais ne nécessite pas de gestion étant présente ponctuellement sur le site et n'ayant pas d'impact majeur sur la flore locale.



**Raisin d'Amérique - *Phytolacca americana*** : quelques foyers sont encore visibles, il peut être intéressant de recueillir les grappes de fleurs (en juillet-août) afin de limiter la progression de l'espèce par dissémination de graines. C'est une plante qui apprécie la pleine lumière.



**Buddleia - *Buddleja davidii*** : les foyers recensés ont été arrachés manuellement ou à la pioche. Des repousses et foyers sont observés ponctuellement. Il est important d'enlever tout le système racinaire lors de l'intervention.



**Bambou - *Phyllostachys spp.*** : quelques foyers ont été recensés mais n'ont pas fait l'objet de travaux pour le moment.



**Herbe de la pampa - *Cortaderia selloana*** : présente très ponctuellement, les deux pieds identifiés seront arrachés à la mini-pelle pour s'assurer que l'espèce ne progressera pas. L'origine de l'espèce sur la réserve n'a pas été identifiée (détection en 2022).

## APRÈS-MIDI SUR LE TERRAIN

### VISITE DES CHANTIERS DE GESTION DE LA RÉSERVE - DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

➤ D'une manière générale, une **fauche différenciée et tardive** est réalisée ponctuellement dans la réserve. Une grande partie est non gérée et laissée en évolution libre pour favoriser les cycles de reproduction des différents taxons comme les insectes, etc. A l'avenir, l'idée serait de **faucher et d'entretenir par pâturage**.

➤ Une des méthodes de gestion utilisée pour certaines espèces comme le Robinier est la **technique du cerclage pour les arbres les plus gros**. Cela consiste à enlever une partie de l'écorce de l'arbre (en utilisant une panne ou une tronçonneuse), sur environ 20 cm de haut tout autour de l'arbre, pour que l'arbre s'épuise peu à peu en réduisant le flux de sève qui monte dans le houppier tout en réduisant les capacités de drageonage. **Il est préconisé de réaliser le cerclage en fin d'été-début d'automne**, en phase de sève descendante. Le Robinier est une espèce qui drageonne beaucoup, c'est un ligneux très dynamique. Si on le coupe, on stimule la production de rejet par drageonage. Il convient de prendre des précautions en termes de sécurisation surtout en bord de chemins, en effet lorsque l'arbre est en train de périr, il présente un risque de chute.

➤ Pour lutter contre la prolifération des plantes exotiques envahissantes, la **végétalisation** est une technique de gestion essentielle. L'objectif étant de **planter des espèces locales prenant le pas sur les PEE**. Sur le site de la réserve, plusieurs espèces d'origine locale ont été plantées :

- **des espèces ligneuses** : Aulne glutineux, Saules, Chênes, etc.
- **des espèces semi-aquatiques** : Massettes, Phragmites, Laïches etc.

Il est à noter que le **Peuplier** est très présent sur le site de la réserve mais n'a pas été planté par l'entreprise en charge de la végétalisation. Il ne représente pas une espèce problématique pour le site.

Une veille sera nécessaire annuellement pour suivre l'**évolution des PEE** et arracher si nécessaire les émergentes pour éviter leur dispersion. La question des PEE reste une problématique pour l'avenir mais moins prégnante aujourd'hui qu'hier. Cela est vrai d'autant plus que la réserve se trouve dans le corridor de la Dordogne.

➤ Pour intervenir sur les PEE, il est nécessaire d'avoir l'**accord du propriétaire du terrain** ce qui n'est pas toujours simple à obtenir. Des espèces exotiques installées en périphérie de réserve, sur des terrains privés, ne pourront pas être gérées sans l'accord du propriétaire. S'il s'agit d'espèces réglementées (espèces ne devant pas être propagées dans le milieu naturel), la réglementation en vigueur permet l'intervention sur l'espèce avec appui des services compétents de l'OFB si besoin.





# APRÈS-MIDI SUR LE TERRAIN

## PRÉSENTATION DU MATÉRIEL ET RETOUR D'EXPÉRIENCE DE GESTION DE L'AMBROISIE EN BORDS DE ROUTE - DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Depuis la publication de l'arrêté de lutte obligatoire contre l'Ambroisie en 2022, les actions de gestion réalisées par le Département ont doublé alors qu'initialement il s'agissait d'actions ponctuelles.

Dans le département, 80% des observations d'Ambroisie se font en bord de route (là où la terre a été remuée généralement), il y en a peu d'observation d'Ambroisie en zone de grandes cultures. Le soutien du Département et de la DIRCO (sur d'autres réseaux routiers) est donc indispensable pour la gestion de l'Ambroisie.

Le réseau routier départemental représente 4 700 kilomètres de routes ce qui représente un linéaire important à surveiller. Pour cela, une cinquantaine d'agents (sur 3 secteurs d'intervention prioritaires) a été formée à la reconnaissance de l'Ambroisie et aider au recensement de la plante. L'objectif est double : capitaliser les connaissances pour suivre l'évolution de l'espèce et prévoir les interventions de gestion qui reposent essentiellement sur une fauche avec une débroussailleuse (rotofil) avant la montée en graines courant août. Les interventions sont réalisées ponctuellement sur les spots recensés. Si la coupe est réalisée avant mi-août, l'espèce peut être laissée sur place sans risque de reprise et elle sèche et se désagrège sur place.

Le Département a traité 9 spots d'Ambroisie en 2022 (3,2 km en linéaire) et 36

en 2023 (13,4 km en linéaire d'Ambroisie).

Actuellement, dans le secteur d'Argentat, 3 zones ont été localisées avec pour chacune une intervention annuelle (sur environ 400 mètres) en priorité pour ne pas que la plante s'écarte. Dans la plupart des cas, un passage est fait courant juin puis un débroussaillage manuel fin août/début septembre.

Le risque sanitaire allergisant lié à l'Ambroisie est observé après la floraison. Si l'espèce est traitée avant, il n'y a pas de précaution particulière autre que la combinaison et les gants. En cas de fauche tardive, courant septembre, la gestion se fait par fauchage mécanique pour éviter les risques d'allergie.

Le recensement de la plante conduit à une cartographie (outil métier du Département pour la collecte des données) et les informations sont également transmises dans l'Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV) par l'intermédiaire du CPIE.

Cette carte permet au Département de prévoir ses interventions l'année suivante en ciblant les zones où l'espèce est présente.

Les actions de sensibilisation et de formation menées par le Département avec le CPIE de la Corrèze portent leurs fruits. La remontée d'observations de l'espèce a fortement augmenté. C'est également un enjeu important vis-à-vis du monde agricole.

Dans le cadre des formations, la thématique globale des PEE a été abordée et certaines espèces comme les Renouées posent également souci dans la gestion des bords de route. L'idée pour cette espèce est la recherche des bonnes pratiques qui soient réalistes à appliquer sur le terrain comme le fauchage différencié pour éviter son broyage en même temps que les autres plantes. Dans le département de la Creuse, la

Renouée est gérée là où il y a des enjeux de visibilité. Pour cela, le rouleau palpeur de l'épareuse est utilisé (arrêt des couteaux et écrasement de la plante), ce qui permet de coucher la plante et de la laisser sur place (pas de fragments observés sur le bras de l'épareuse). Une fiche mémo préconisant cette gestion va être réalisée à destination des agents. Cette pratique est également utilisée en Haute-Vienne. Une limite est observée sur les jeunes tiges qui se relèvent souvent ; l'intervention est donc davantage préconisée sur des foyers hauts. Cette technique est utilisée depuis environ 3 ans mais ne dispose pas d'un recul suffisant à l'heure actuelle pour évaluer son efficacité. Néanmoins cela semble limiter la propagation sur certains secteurs.

### Quelques chiffres autour de l'Ambroisie :

Une plante d'environ **1,40 mètre** va donner **entre 3000 et 4000 graines** tandis qu'une plante d'environ **30 cm** qui aurait été fauchée va produire **entre 500 et 800 graines** par pied.

Environ **20%** des graines ne germent pas.

Les graines d'Ambroisie peuvent rester viables jusqu'à **10 ans** dans le sol..



**Les organisateurs remercient chaleureusement les intervenants et les participants présents pour leur implication tout au long de cette journée !**

# LES CONTACTS

## CPIE DES PAYS CREUSOIS

**Amélie BODIN,**

*Responsable coordination pédagogique – Chargée de projets  
Santé Environnement et Plantes Exotiques Envahissantes*

[abodin@cpiepayscreusois.com](mailto:abodin@cpiepayscreusois.com) / 05 55 61 95 87  
3 rue Alexandre Guillon - 23000 Guéret



## FREDON HAUTE-VIENNE

**Christel GOUTIERAS,**

*Animatrice du programme Espèces Exotiques Envahissantes*

[christel.goutieras@fdgdon87.fr](mailto:christel.goutieras@fdgdon87.fr) / 05 55 04 64 06  
13 rue Auguste Comte - CS 92092 - 87070 Limoges



## CPIE DE LA CORRÈZE

**Laurent CHABROL,**

*Chargé de missions*

[l.chabrol@cpiecorreze.com](mailto:l.chabrol@cpiecorreze.com) / 05 55 95 93 79  
6 rue de l'Eglise - NEUVIC



## ARB NOUVELLE-AQUITAINE

**Amandine RIBREAU,**

*Chargée de missions eau - Pôle Observatoire*

[amandine.ribreau@arb-na.fr](mailto:amandine.ribreau@arb-na.fr) / 05 49 49 61 05  
Site de Poitiers - Antarès –Téléport 4 – BP 50163 86 962  
Futuroscope Chasseneuil Cedex

